

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.12.2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est rendu en session ordinaire à la salle Grasset, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire, M. MALATRAIT Denis, Mme SOUILLARD Jocelyne, BERTRAND Régis et Mme FORCHERON Chantal, adjoints. Mmes BONANS Clémence, CASIMIRO Brigitte, CORNILLON Danielle, GARNIER Justine et SONNIER Andréa, conseillères municipales. MM. CERRUTI-MICLET Roland, FREYCHET Eric, LAPEINE Vincent et SONIER Bernard, conseillers municipaux.

Excusé : M. BOYER Patrick (pouvoir à M. FREYCHET Eric) conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. Bernard SONIER.

Le compte rendu de la séance du 3 novembre 2020 n'a fait l'objet d'aucune observation.

N° 2020/060 - CONVENTIONS DE DENEIGEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, dans le cadre du déneigement des voies communales et d'un accord avec le Conseil Départemental de l'Ardèche :

- D'une part d'établir une convention entre la commune et la Sté GARNIER TP, pour le déneigement des voies communales, le pont Andance-Andancette et la portion de route Drômoise située entre le pont et le giratoire de la RD 132.
- D'autre part de signer une convention entre la commune et le Département pour permettre la facturation au Département des interventions effectuées sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour (Mme GARNIER Justine ne prenant pas part au vote) :

- **Valide** les deux projets de conventions présentés et les tarifs indiqués dans celles-ci avec notamment le versement d'une indemnité annuelle de 1000 €/an pendant 6 ans à la Sté GARNIER TP. Cette somme est aussi compensatrice et de contribution, en partie, de l'investissement du matériel de déneigement correspondant aux besoins de la commune d'Andance.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les deux conventions ainsi que tout document qui pourrait être nécessaire à leur bonne exécution.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites chaque année au B.P.

N° 2020/061 - DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER DES BIENS

Deux déclarations d'intentions d'aliéner des biens sont présentées au Conseil Municipal, elles concernent :

- Bien situé 2 rue du puits, cadastré section A n° 415.
- Bien situé 10 rue des tours, cadastré section A n° 432.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas faire application de son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessus.

N° 2020/062 - MODIFICATION DE LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération du conseil municipal du 21 février 1991, il a été approuvé l'établissement d'une convention avec la Bibliothèque Centrale de Prêt (Conseil Départemental) et la commune, définissant les conditions réciproques de

chaque parties applicables à l'ouverture et au fonctionnement d'un relais bibliothèque à Andance.

Dans la continuité de cette convention il a été décidé de confier le fonctionnement de cette bibliothèque à l'association « Lire à Andance » créée à cet effet.

Aujourd'hui les membres de cette association souhaitent dissoudre celle-ci mais toujours continuer à faire fonctionner la bibliothèque en tant que bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le passage en gestion directe de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2021, avec l'aide de bénévoles.
- **Autorise** Madame le Maire à signer une convention avec des bénévoles ainsi que tout document qui pourrait être nécessaire à la gestion de la bibliothèque.

2020/063 - DELIBERATION MODIFICATIVE N° 4

Madame le Maire expose au conseil municipal que le montant de l'acompte à verser à l'Association d'Education Populaire dans le cadre du contrat d'association au titre de l'année scolaire 2020/2021, et supérieur au montant inscrit au BP 2020 de 2.132 €.

Il convient de valider la somme de 17.132 € au lieu de 15.000 € au compte 6558, « contrat d'association, acompte 2020/2021 » au profit de l'A.E.P. et de procéder aux ajustements budgétaires divers suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21312/040 Tx régie école		2 300 €		
D 21318/040 Tx régie Grasset		3 500 €		
D 2152/040 Tx régie installations de voirie		501 €		
D 040 Opération d'ordre entre section		6 301 €		
D 21316/041 Réaffectation columbarium 2019		2 300 €		
D 21538/041 Réaffectation Tx cimetière 2019		40 950 €		
D 041 Opérations patrimoniales		43 250 €		
R 021/021 Virement de la section de fonctionnement				6 300 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement				6 300 €
R 28041582 : GFP : bâtiments et installations				1 €
R 40 Opérations d'ordre entre section				1 €
R 2116/041 Réaffectation Tx cimetière et columbarium 2019				43 250 €

R 041 Opérations patrimoniales				43 250 €
Total		49 551 €		49 551 €
FONCTIONNEMENT				
D 6232/011 Fêtes et cérémonies	2 650 €			
011 Charges à caractère général	2 650 €			
R 023/023 Virement à la section d'invest.		6 300 €		
023 Virement à la section d'invest.		6 300 €		
6811/042 Dot. Amort. Immos incorp. et corp.		1 €		
042 Opération d'ordre entre section		1 €		
D 6558/65 Autres dépenses obligatoires		2 000 €		
D 65 Autres charges gestion courante		2 000 €		
D 6718/67 Autres charges exceptionnelles		650 €		
D 67 Charges exceptionnelles		650 €		
R 722/042 Tx en régie				6 301 €
042 Opérations d'ordre entre section				6 301 €
Total	2 650 €	8 951 €		6 301 €
TOTAL GENERAL		55 852 €		55 852 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les opérations ci-dessus.

N° 2020/064 - C.C.A.S. CHANGEMENT DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 11 juin 2020, le conseil municipal a désigné les conseillers municipaux suivants membres du CCAS : Mmes Chantal FORCHERON, Jocelyne SOUILLARD, Andréa SONNIER et Régis BERTRAND.

Madame SOUILLARD Jocelyne souhaite laisser sa place à Madame CORNILLON Danielle qui souhaite plus s'investir à la vie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour (Mme CORNILLON Danielle ne prenant pas part au vote) :

- **Valide** la demande de Madame SOUILLARD Jocelyne.
- **Désigne** les conseillers municipaux suivants membres du CCAS :
 - Mme FORCHERON Chantal.
 - M. BERTRAND Régis.
 - Mme CORNILLON Danielle.
 - Mme SONNIER Andréa.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2019 DU SYNDICAT DES EAUX CANCE-DOUX

Celui-ci ne donne lieu à aucune observation.

INFORMATIONS :

- Espace autour de l'arbre de la Liberté : projet d'aménagement. Un diagnostic de l'arbre de la liberté a été réalisé, nous devons recevoir le résultat dans les prochains jours.
- Ruelle de l'église : point sur les travaux.
- Ecole publique Bigarogomme : réfection de la toiture du bâtiment élémentaire, pose de stores à la maternelle pour la salle « confinement » et réalisation d'exercices de sécurité.
- Salle des sports : point sur l'avancement du dossier de réfection de la toiture.
- Ponton : mise en place de la signalétique.
- Espace public « gagée de Bohème » : projet d'adjonction de jeux pour enfants et pose d'un revêtement de sécurité.
- Travaux d'élagage de la C.N.R. : ils sont suspendus dans l'attente des interventions nécessaires d'Enedis.
- Point sur les divers dossiers en cours.